



CT DRAAF-DAAF du 17 octobre 2018

Nous ne ferons pas de point spécifique sur les réponses de l'administration aux interventions préalables ou questions diverses pour AP 2022 et le budget étant entendu que ces points étaient à l'ordre du jour. Nous compilons donc les dires de l'administration sur ces deux sujets.

## Sur la réforme de la fonction publique (AP 2022)

### Les dires de l'administration

L'administration insiste, à nouveau, sur le fait que le périmètre des missions du ministère n'est pas questionné.

La circulaire du 1<sup>er</sup> ministre sur l'organisation territoriale des services de l'Etat va dans ce sens et met deux points en exergue :

- Le renforcement des contrôles, mission de l'Etat exercée par des agents de l'Etat
- La PAC avec un enjeu important de sécurisation de la chaîne de traitement des dossiers. Nécessité d'aller vers une simplification des procédures et des outils et de la faire avec ceux qui les utiliseront.

Et, pour ce qui concerne le FEADER, si aucun arbitrage n'est encore rendu, il faut dès que possible répondre à la complexité de gestion.

La circulaire du 1<sup>er</sup> ministre engage une nouvelle organisation des services de l'Etat dans les territoires. L'enjeu n'est pas de bouleverser l'organisation au niveau régional, la réforme de 2016 n'étant pas finalisée mais d'interroger le niveau départemental pour un exercice des missions le plus efficace possible. Il faut regarder les propositions d'organisation et juger du mieux qu'elles peuvent amener (ex : la mutualisation de fonctions support aux effectifs réduits peut amener plus de sérénité dans l'exercice des fonctions).

Un point de vigilance, cependant, concernant les contrôles phytosanitaires, classés dans les missions dites opérationnelles. Pour le ministère, le positionnement actuel de ces missions au niveau régional est le plus approprié étant entendu que disperser des morceaux d'ETPT au niveau départemental n'apporterait pas de plus value.

Les organisations syndicales seront informées dès lors que l'administration aura de la visibilité sur l'exercice mené par les préfets. Pour le moment, des échanges avec les préfets lors du dialogue de gestion ressort trois positionnements :

**SNUITAM-FSU**

**DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9**

Tél : 02 99 28 22 99

[www.snuitam-fsu.org](http://www.snuitam-fsu.org)

[snuitam@snuitam-fsu.org](mailto:snuitam@snuitam-fsu.org)

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018\*

Je choisis mes élu-es  
**JE VOTE FSU**

\* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

- ceux qui souhaitent renforcer l'existant, sauf pour les fonctions support, considérant qu'il n'y a pas d'Etat départemental fort sans un Etat régional fort.
- ceux qui sont dans une dynamique de révision de l'architecture départementale. Ainsi deux préfets de région proposent le rapprochement de deux départements.
- ceux qui souhaitent remonter tous les services départementaux au niveau régional. Ce scénario n'est proposé que par une région.

L'administration souhaite que cette organisation rende soutenable des économies d'effectifs et rappelle que si les réformes précédentes avaient comme unique objectif la réduction d'effectifs, l'exercice conduit actuellement n'inscrit pas comme premier objectif cette réduction.

Le maintien des compétences est un enjeu majeur, s'il y a des compétences à un endroit on peut mutualiser.

**La FSU** a rappelé qu'il y a déjà plusieurs années que certains cadres, de manière non officielle, avouaient que les services étaient à l'os. Aujourd'hui, où en sommes nous ? Qu'y a-t-il après l'os ? Alors oui, vous nous parlez de mutualisation, d'inter-départementalité, etc, mais on ne pourra jamais d'un côté de la table à l'autre s'entendre sur ce sujet. Côté administration, on s'emploie à compter, à dispatcher, à supprimer des ETP et des ETPT alors que les représentants du personnel s'attachent à défendre les personnels et là il s'agit de personnes humaines. Alors, si on comprend les efforts de pédagogie employée pour faire avaler la pilule, on ne sera jamais dupe, à la FSU.

**Pour la FSU**, il est clair que depuis la bascule des personnels en "ressource" (ressources humaines), la situation de ceux-ci et des services n'a fait que se dégrader. Le vocabulaire n'est jamais anodin, nous suivons la trajectoire déjà prise par la poste, France-télécom et son lot de souffrances, de suicides.

**L'immobilier** comme levier de rationalisation avec déjà des projets en cours de cités administratives au niveau régional regroupant les directions de plusieurs ministères dont : Haut de France avec une nouvelle cité à Amiens ; Bourgogne Franche Comté ou la DRAAF devrait rejoindre la cité de Viot ; Rhône Alpes avec une nouvelle cité regroupant DRFIP, DDT, DRAAF, DIRECTE, DREAL ; la Guyane avec 2 projets de cité administrative, l'une à Cayenne et l'autre à Saint Laurent du Maori ; le Grand Est avec la fermeture du site de Reims et le regroupement sur 2 sites à Chalon en Champagne.

**Pour la FSU**, la recherche de rationalisation des dépenses liées à l'immobilier ne date pas d'aujourd'hui. Les outils ont déjà étaient mis en place, le travail initié et on arrive à une période où les programmes vont se succéder, nous y reviendrons bientôt. Ce serait une erreur de croire que ces rationalisations découlent d'AP 2022.

## Sur le budget 2019 et les diminutions d'effectifs

### Les dires de l'administration

La diminution des effectifs est une réalité vécue depuis plusieurs années du fait de la dégradation des finances publiques. Il faut différencier dans la trajectoire engagée :

- **la stabilité positive du programme 206** avec la création de 40 ETP supplémentaires sur le programme 206 dans le cadre du brexit. Le ministère a engagé un travail de recalibrage à la hausse de ces besoins dans la logique d'un brexit dur. La demande initiale du ministère était d'un volant plus important mais n'a pas été suivie. Concernant ces ETP supplémentaires l'administration s'interroge sur le type d'emplois à créer :

**SNUITAM-FSU**

**DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9**

Tél : 02 99 28 22 99

[www.snuitam-fsu.org](http://www.snuitam-fsu.org)

[snuitam@snuitam-fsu.org](mailto:snuitam@snuitam-fsu.org)

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018\*

Je choisis mes élu-es  
**JE VOTE FSU**

\* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

permanents ou non.

Sur ce programme, hors brexit, la nécessité du renforcement des effectifs est un objectif, le DGAL est motivé sur cet enjeu.

Pour la FSU, il faut des emplois permanents à hauteur des besoins, dans le cadre du Brexit, certes, mais pas uniquement, nous l'avons porté lors du CTM. Les bras manquent pour l'inspection sanitaire des aliments et rappelons que nous n'aurions pas été confrontés aux problématiques de maltraitance animale en abattoirs si les personnels pouvaient occuper comme il se doit le poste ante-mortem, trop souvent délaissé.

- **une réduction sur le programme 215** qui a déjà subi des réductions importantes depuis plusieurs années. Cela renforce d'autant plus l'attention portée aux éléments qui pourraient rendre plus soutenable cette réduction. L'administration nous dit également ne pas avoir de boule de cristal pour y voir l'évolution des effectifs de ce programme dans les prochaines années.

Dans le respect des instructions gouvernementales, la réduction sera plus forte au niveau régional que départemental. Cependant le différentiel de réduction sera moins important aujourd'hui du fait du transfert de la police de l'eau à l'écologie.

Les 130 ETP qui doivent être supprimés sur le programme 215 se répartissent de la manière suivante :

- 30 ETP sur l'administration centrale ;
- 50 ETP sur les services régionaux ;
- 50 ETP sur les services départementaux.

Une rapide présentation des modalités du dialogue de gestion nous a été présentée et l'administration a insisté sur la totale liberté dont jouissent les préfets pour répartir les effectifs insistant sur le fait qu'ils avaient la capacité juridique de le faire.

La FSU a fait remarquer le décalage entre les chiffres, en ETP, présentés par l'administration et ceux figurant dans les documents soumis aux parlementaires en ETPT et ne se satisfait toujours pas des explications données.

Pas de commentaire de la FSU, sur la cuisine de répartition des effectifs qui aboutit depuis des années à des suppressions de postes que l'on porte ou non à notre connaissance le mode opératoire pour y parvenir

## Intervention de la FSU sur le plan de requalification

La FSU est intervenue pour s'étonner de l'absence de concertation avec les organisations syndicales sur ce plan alors que le chiffrage pour 2019 est arrêté dans le projet de loi de finances. Nous avons rappelé que pour le dernier plan de requalification de C en B, des discussions avaient eues lieu en préalable et avaient permis des avancées pour les agents. En effet, nous n'avons aujourd'hui aucune information sur la durée du plan, sur le volant de passage de C en B et de B en A, ni sur la durée que le ministère propose. Nous ne disposons que du chiffrage du projet de loi de finances qui ne dissocie pas les passages de C en B de ceux de B en A pour 2019. Vous trouverez ceux-ci dans notre document sur les mesures catégorielles au PLF 2019.

L'administration a voulu cranté cette mesure dans le PLF 2019. Pour autant, la discussion avec la DGAFP n'a pas démarré, l'administration travaille à son argumentaire. Il nous a été rappelé

**SNUITAM-FSU**

**DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9**

Tél : 02 99 28 22 99

[www.snuitam-fsu.org](http://www.snuitam-fsu.org)

[snuitam@snuitam-fsu.org](mailto:snuitam@snuitam-fsu.org)

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018\*

Je choisis mes élu-es  
**JE VOTE FSU**

\* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

(puisque déjà dit lors du CTM) que ce plan de requalification n'est pas encore gagné "la DGAFP regardant avec une certaine circonspection les plans de requalification".

**Rappelons** que les agents de catégorie C effectuent déjà dans la quasi-totalité des cas les fonctions dévolues à la catégorie B. Les missions que l'on retrouve dans la classification par groupe pour le RIFSEEP sont d'ailleurs plus que proches.

Enfin le plan de requalification de B en A est demandé par les organisations syndicales depuis plusieurs années et là encore on trouve trop d'agents de catégorie B sur des missions de A sans possibilité de reconnaissance vu le faible volant de promotions annuelles.

Il ne serait pas acceptable que ce plan de requalification ne voit pas le jour au motif que le ministère ne voit pas son périmètre de missions révisé à la baisse avec baisse d'effectifs à la clef.

Il ne s'agit pas d'accepter, pour la FSU, que la paix sociale soit achetée avec de tels plans. Il s'agit de permettre aux agents d'être reconnus dans les fonctions qu'ils exercent avec les promotions qui s'imposent.

## Environnement numérique des services

Un point a été fait par l'administration sur plusieurs projet en cours.

**1er projet** : renforcement de l'offre bureautique

La décision a été prise en mars dernier. Les agents des DRAAF vont recevoir Microsoft office 2016. Pour les nombreux agents qui ont conservé une ancienne version Microsoft, sur laquelle ils ont développé des applications incompatibles, 3 mois de délai sont prévus pour leur permettre de revoir les dites applications. En effet, le ministère ne souhaite pas garder la dualité des 2 Microsoft. La dualité de Microsoft et Libre Office sera, par contre gardée.

**2ème projet** : IBISA

Avec la centralisation à Toulouse de l'ensemble des infrastructures de stockage de données, les données bureautiques y seront également stockées (répertoire "U" pour les données propres et B pour les données partagées). D'ici mars 2019, les répertoires "U" et "B" des personnels d'administration centrale seront basculés. Pour les DRAAF (métropole uniquement) la bascule s'effectuera de mars à octobre 2019. Ces opérations seront transparentes pour les agents et se feront en dehors des heures de service.

**3ème projet** : VPN2

C'est un outil qui permet de créer un canal sécurisé pour accéder à certaines applications par connexion externe au ministère. Il permettra, en plus de la possibilité d'accès déjà ouverte à INTERNET et GESTOR d'accéder aux données bureautiques. Le déploiement de cet outil devrait être finalisé en fin d'année 2018, sauf pour les DOM pour lesquels une étude préalable est nécessaire (infrastructures différentes).

**4ème projet** : TOIP

Le ministère a adhéré à une offre interministérielle qui conduit à la suppression des auto-commutateurs. Dans les DRAAF fusionnées, la bascule sur l'offre de la justice a été effectuée. Reste aujourd'hui les DRAAF mixtes pour lesquelles le travail va démarrer. La migration de l'administration centrale se fera fin 2019.

**Sur le débit réseau**, le doublement du débit progresse et le passage à la fibre optique est achevé. Par contre, les défaillances de débit restent un véritable problème pour les DDI. Ce sujet est porté par la DISIC.

---

**SNUITAM-FSU**

**DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9**

Tél : 02 99 28 22 99

[www.snuitam-fsu.org](http://www.snuitam-fsu.org)

[snuitam@snuitam-fsu.org](mailto:snuitam@snuitam-fsu.org)

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018\*

Je choisis mes élu-es  
**JE VOTE FSU**

\* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.